



# *Municipalité de Saint-Claude*

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

Le 9 août 2021

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 9 août 2021 et à laquelle étaient présents ;

**Présences : M. Hervé Provencher, Maire**

**Mme Suzanne Vachon, conseillère district 1**  
**M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2**  
**M. Marco Scrosati, conseiller district 4**  
**Mme Lucie Coderre, conseillère district 6**

**Le conseiller Yves Gagnon, conseiller district 3 et le conseiller Yvon Therrien, conseiller district 5, sont absents.**

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

**CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée par ce dernier ouverte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**LUNDI 9 AOÛT 2021**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande CPTAQ : Bertrand Connolly
- 5- Période de questions
- 6- Incendie
- 7- Voirie
  - a) Achat de pneus 10 roues
  - b) Service d'intégration Serge Normand
  - c) Subvention – programme d'aide à la voirie - convention d'aide
  - d) Augmentation de subvention – TECQ 2019-2023
  - e) Demande de paiement subvention l'entretien du réseau routier 2021
  - f) Ajout d'heures de pelle
  - g) Réserve de gravier
  - h) Grande-Ligne – FQM demande de subvention AIRRL
- 8- Loisirs
- 9- MRC : collecte de feuilles d'automne
- 10- Offre d'achat terrain contigu au barrage

- 11- Congrès FQM (30 septembre au 2 octobre)
- 12- Services juridiques 2021
- 13- Période de questions
- 14- Comptes
- 15- Correspondance
- 16- Varia

#### **2021-08-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2021-08-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que le procès-verbal du 5 juillet 2021 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2021-08-03 CPTAQ -DEMANDE D'AUTORISATION - UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE- BERTRAND CONNOLLY**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Bertrand Connolly présente une demande à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but d'une utilisation à des fins autres que l'agriculture afin d'implanter un projet domiciliaire sur le lot 5 817 779, rang 9, Cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée par la demande est d'environ 6 Ha ;

**CONSIDÉRANT Qu'**une partie du lot visé est déjà en zone de villégiature résidentielle représentant une superficie approximative de 55 700 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'endroit approprié pour le projet, disponible en dehors de la zone agricole permanente ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et ne modifie pas l'homogénéité du milieu environnant ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude appuie la demande de M. Bertrand Connolly pour l'implantation d'un usage autre qu'agricole et soutient que cette demande faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question

## **INCENDIE**

Aucun point

## **VOIRIE**

### **2021-08-04 ACHAT DE PNEUS - CAMION WESTERN 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion Western 2021 nécessite des pneus d'hiver neufs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter deux pneus d'hiver coût de +/- 5 000\$.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

### **2021-08-05 SERVICE D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE- STAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du développement a négocié un protocole d'entente avec la municipalité afin que Monsieur Serge Normand effectue un stage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le stagiaire est engagé trois journées par semaine ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte de conclure une entente avec les services d'intégration socioprofessionnelle pour offrir un stage à Monsieur Serge Normand demeurant au 313, route de l'Église à Saint-Claude.

D'autoriser le responsable en voirie, Ghislain Daigle, à signer le protocole d'entente.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude donne compensation monétaire mensuelle de 90 \$ pour les frais encourus par le candidat.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

### **2021-08-06 SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE PAVL – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES CONVENTION D'AIDE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec accorde une aide financière de 279 669\$ pour le programme d'aide à la voirie PAVL – volet entretien des routes locales, une convention d'aide doit être complétée puisque l'aide dépasse 250 000\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Claude accepte et s'engage à respecter la convention.

- Le maire, Hervé Provencher et la directrice générale, France Lavertu, sont autorisés à signer tout document relatif à cette aide financière pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

### **AUGMENTATION DE SUBVENTION – TECQ 2019-2023**

Monsieur le maire informe le conseil que les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec.

En conséquence, à parts égales des gouvernements du Québec et du Canada, des sommes sont ajoutées et prévues dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Cette aide financière est applicable aux travaux d'infrastructures admissibles réalisés pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023.

La Municipalité recevra un montant additionnel de **207 328 \$**, portant son enveloppe totale à 1 109 421 \$.

Le conseil soumettra une nouvelle programmation de travaux sous peu.

### **2021-08-07 DEMANDE DE PAIEMENT SUBVENTION L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2021**

#### **DOSSIER 00031406-1- 42100 (05) - 2021-04-28-46**

➤ **Sous-volet: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Claude a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Claude approuve les dépenses d'un montant de 50 028,34\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**QUE** les équipements municipaux et le salaire des employés font partie de la contribution de la municipalité et ce non comptabilisé au montant.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

### **2021-08-08 DEMANDE DE PAIEMENT SUBVENTION L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2021**

**DOSSIER 00031387-1- 42100 (05) - 2021-04-28-47**

➤ **Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Claude a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Claude approuve les dépenses d'un montant de 8707,70\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

**2021-08-09 AJOUT D'HEURES - LOCATION PELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'excavation et de drainage sont prévus pour l'été 2021 dans différents secteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude recevra au montant additionnel de subvention pour l'entretien des chemins ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de louer les services de pelle mécanique pour +/- 30 heures additionnelles chez différents fournisseurs selon le secteur des travaux et la disponibilité pour accomplir les travaux de drainage.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2021-08-10 RÉSERVE DE GRAVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit, en prévision des réparations printanières, faire des provisions de gravier ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de faire une réserve de gravier pour +/- 50 voyages de 10 roues.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **GRANDE-LIGNE – FQM DEMANDE DE SUBVENTION AIRRL**

Le conseil municipal ne donne pas suite à cet item.

#### **LOISIRS**

##### **FÊTE FORAIRE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, annonce que la municipalité tiendra une fête foraine, le 28 et 29 août 2021.

#### **2021-08-11 PROJET DE RÉCUPÉRATION DES FEUILLES MORTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité participe activement chaque année à la collecte des feuilles mortes en collaboration de la MRC du Val Saint-François;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude désire participer au projet de récupération de feuilles mortes avec trois points de dépôt sur son territoire soit; le garage municipal, le Camping des Baies et la Pointe Marchand.

**QUE** l'achat de 200 sacs de récupération des feuilles soit fait et la distribution sera gratuite aux citoyens.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2021-08-12 OFFRE D'ACHAT TERRAIN CONTIGU AU BARRAGE BAZIN A M. REAL VACHON**

**CONSIDÉRANT QU'IL** a lieu de faire une offre d'achat pour acquérir le terrain contigu au terrain du barrage Bazin appartenant à Monsieur Réal Vachon afin de sécuriser ces lieux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude dépose une offre d'achat de 80 000\$ à Monsieur Vachon, propriétaire, du terrain lot 5 817 427 et lot 6 135 464 situé en bordure du terrain du barrage Bazin.

QUE si acceptation, Monsieur Hervé Provencher, maire, et la directrice générale, France Lavertu, sont autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis afin de conclure une transaction d'acquisition.

QUE si acceptation, le montant alloué pour la transaction, sera pris du surplus accumulé.

QUE le propriétaire, Réal Vachon, doit confirmer l'acceptation de cette vente par écrit, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

### **2021-08-13 CONGRÈS FQM POUR ÉLUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la FQM a lieu au mois de septembre prochain pour les élus ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que le maire, Hervé Provencher, est autorisé à assister à au congrès.

QUE la municipalité s'engage à défrayer tous les coûts reliés à ce congrès (inscription, hébergements, repas, déplacement) jusqu'à un maximum de 2 700\$ sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

### **2021-08-14 ABONNEMENT ANNUEL 2021 (SERVICES D'AVOCATS)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reconduire le mandat général de services professionnels juridiques pour l'année 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu d'autoriser la directrice générale, l'officier en bâtiment, environnement et le maire, à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

**QUE** le cabinet devra fournir à la municipalité des factures détaillées des services rendus et utilisés par dossier.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Différentes questions de la part de l'assistance concernant;

- Travaux de revitalisation des lieux à la suite des travaux de voirie
- Longueur des quais
- Tailles des arbres
- Subvention de voirie

Monsieur Provencher, maire, réponds aux questions. Il ajoute également qu'il va valider avec les officiers concernés concernant les normes dans l'application de certains règlements.

## **2021-08-15 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202100609 à 202100692 pour un montant total de 844 601,22\$.

Les paies du mois de juillet 2021 pour un total 52 126,72\$.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

## **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juillet 2021.

## **VARIA**

Aucun point

*« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donnée par Marco Scrosati.

**HEURE : 20h43**

.....  
**Hervé Provencher**  
**Maire**

.....  
**France Lavertu**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-**  
**trésorière**